

COVID-19 – PROTOCOLE SANITAIRE DE REPRISE DES ACCUEILS DE LOISIRS RENTREE 2020 / 2021 – MISE A JOUR 1^{ER}/02/2021

1. PERIODE ET HORAIRES D'OUVERTURE

A. Mercredis

- Du mercredi 2 septembre 2020 au mercredi 30 juin 2021
- De 7h30 à 19h

B. Périscolaire Midi

- Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi du mardi 1^{er} septembre au mardi 6 juillet 2021
- De 11h30 à 13h30 (école privée) et de 11h30 à 13h45 (école publique)

C. Périscolaire Soir

- Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi du mardi 1^{er} septembre au mardi 6 juillet 2021
- De 16h30 à 19h

2. ENFANTS ACCUEILLIS, NOMBRE ET TAUX D'ENCADREMENT

A. Mercredis

- Capacité d'accueil : 44 enfants
- Répartis en 3 groupes en fonction de la classe de référence des enfants à la rentrée de septembre 2020

RIGOLO

- ✓ Enfants scolarisés en Moyenne et Grande Section
- ✓ Un groupe de 10 enfants en moyenne – 1 animateur dans les locaux de Méli-Mélo – 1 salle

JOYELI

- ✓ Enfants scolarisés en CP, CE1
- ✓ Un groupe de 14 enfants en moyenne – 1 animateur dans les locaux de Méli-Mélo – 1 salle

ZYGO

- ✓ Enfants scolarisés en CE2, CM1 & CM2 (les CE2 basculeront chez lez Zygo à partir du mercredi 4/11)
- ✓ Un groupe de 14 enfants en moyenne – 1 animateur dans les locaux de Méli-Mélo – 1 salle

- En fonction des effectifs, les Joyeli et les Zygo pourront être rassemblés en un seul et même groupe.

B. Périscolaire Midi

- Tous les enfants de primaires scolarisés pourront être accueillis sur le temps méridien (les enfants de maternelles sont pris en charge par les ATSEM et ASEM des établissements scolaires).
- Pour limiter les brassages, les enfants seront regroupés en « bulles », en fonction des groupes déjà établis par les établissements scolaires de la commune **dans les salles de Méli-Mélo, en dehors du temps du repas.**
- **Au restaurant scolaire, les enfants seront placés sur les tables en fonction de leur classe.**



- Les enfants sont pris en charge à la sortie de l'école par les animateurs.

- A l'école publique :
 - ✓ 1 rang CP + CE1 (2 classes) > 1 animateur + 1 AESH de l'école
 - ✓ 1 rang CE2 (1 classe) > 1 animateur + 1 bénévole
 - ✓ 1 rang CM1 + CM2 (2 classes) > 2 animateurs
- A l'école privée :
 - ✓ 1 rang CP / CE1 du bâtiment du haut (2 classes) > 2 animateurs
 - ✓ 1 rang CE (3 classes) > 2 animateurs + 1 bénévole
 - ✓ 1 rang CM (3 classes) > 2 animateurs + 1 bénévole

C. Périscolaire Soir

- Tous les enfants scolarisés pourront être accueillis au périscolaire du soir.
- Pour limiter les brassages, les enfants seront répartis en 3 groupes :
 - ✓ 1 groupe avec les enfants du bâtiment du haut de l'école publique (maternelles + CP / CE1) > 2 animateurs
 - ✓ 1 groupe avec les enfants du bâtiment du haut de l'école privée (maternelles + CP / CE1) > 2 animateurs
 - ✓ 1 groupe avec les enfants du bâtiment du bas de l'école privée (CE1 à CM2) et de l'école publique (CE2 à CM2) > 2 animateurs

3. INSCRIPTIONS

A. Mercredis

Inscriptions à effectuer par les familles par mail à l'adresse suivante :

contact@melimelo-saintmartin.fr

- Si l'enfant est connu de la structure et est déjà inscrit. Pas de formalités particulières.
- Si l'enfant n'est pas connu de la structure : 1^{ère} inscription obligatoire à Méli-Mélo sur les heures de permanences pour la constitution du dossier famille (informations enfants, coordonnées, allergies ou recommandations médicales en cas de nécessité, ...).
- Inscription possible à la journée, en demi-journée avec ou sans repas.
- La facturation habituelle est appliquée.
- Horaires d'accueil :
 - 7h30 – 8h15 : Accueil M&S matin (+1€)
 - 8h15 – 9h : Accueil du matin
 - 11h30 – 12h : Accueil avant repas
 - 13h30 – 14h : Accueil après repas
 - 16h30 – 17h30 : Accueil du soir (Goûter de 16h à 16h30)
 - 17h30 – 19h : Accueil M&S soir (+1€)

B. Périscolaire Midi

Les inscriptions se font toujours le jour même auprès de l'enseignant.

C. Périscolaire Soir

Les inscriptions se font toujours le jour même auprès de l'enseignant.



4. ACCUEIL ET DEPART DES ENFANTS

A. Mercredis

Il est demandé aux responsables légaux des enfants de contrôler la température de leur(s) enfant(s) avant de venir à Méli-Mélo. Si l'enfant présente des symptômes évoquant le Covid-19 ou en cas de température supérieure ou égale à 38°C, l'enfant et la fratrie ne devra(ont) pas prendre part à l'accueil et ne pourra(ont) être accueilli(s) à Méli-Mélo.

- Un seul responsable pour accompagner l'enfant.
- L'accueil se fera un par un, au portail (sauf en cas de mauvais temps, l'accueil sera fait sous le préau).
- Les familles sont invitées à respecter la distanciation en cas d'attente.
- L'accès à la cour (si l'accueil se fait au portail) et l'accès à l'intérieur du bâtiment sont interdits aux responsables légaux. En cas d'accès exceptionnel dans l'enceinte de la structure, ils doivent impérativement être munis d'un masque et appliquer le protocole sanitaire.
- Lors de son arrivée au portail, un contrôle de la température de l'enfant sera effectué par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil à l'aide d'un thermomètre sans contact.
- L'enfant se rend seul ou accompagné d'un animateur dans sa salle (pas d'accompagnement possible des parents).
- A l'arrivée de l'enfant : nettoyage des mains de préférence au savon. A défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée, sous le contrôle étroit d'un adulte.

B. Périscolaire Midi

- Lors de son arrivée à Méli-Mélo, chaque rang est attiré à une salle : **bleue, verte ou rouge.**
- A l'arrivée de l'enfant : nettoyage des mains de préférence au savon. A défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée, sous le contrôle étroit d'un adulte.
- Un planning d'ordre du passage sur le self est établi par salle **et par classe.**
- 1 animateur monte avec les enfants qui mangent en 1^{er} sur le self, les autres animateurs et enfants attendent dans leurs salles respectives.
- Avant de monter manger : nettoyage des mains de préférence au savon. A défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée, sous le contrôle étroit d'un adulte
- Sur l'espace du Restaurant Scolaire, 3 zones correspondantes aux salles sont distinguées. Les enfants sont placés dans leur zone respectives **et en fonction de leur classe.**
- En fin de repas, les enfants rejoignent au fur et à mesure leur salle au rez-de-chaussée, avant l'arrivée d'un nouveau groupe d'enfants avec un autre animateur.
- A la redescente du Restaurant Scolaire : nettoyage des mains de préférence au savon. A défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée, sous le contrôle étroit d'un adulte
- Les enfants repartent avec leurs rangs d'arrivée.

C. Périscolaire Soir

- Lors de son arrivée à Méli-Mélo, chaque rang est attiré à une salle : **bleue, verte ou rouge.**
- A l'arrivée de l'enfant : nettoyage des mains de préférence au savon. A défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée, sous le contrôle étroit d'un adulte.
- Un seul parent pour venir chercher l'enfant.
- L'accueil se fera un par un, au portail (sauf en cas de mauvais temps, l'accueil sera fait sous le préau).
- Les familles sont invitées à respecter la distanciation en cas d'attente.



- L'accès dans la cour (si l'accueil se fait au portail) et à l'intérieur du bâtiment est interdit aux responsables légaux. En cas d'accès exceptionnel dans l'enceinte de la structure, ils doivent être munis d'un masque et appliquer le protocole sanitaire.

5. REPAS ET GOUTER

A. Mercredis

- Les repas sont pris au Restaurant Scolaire.
- Le service est fait à table, dans le respect des protocoles sanitaires.
- Chaque groupe prendra son repas dans des espaces distincts.
- Le goûter est fourni par Méli-Mélo.
- Les enfants devront obligatoirement apporter leur gourde personnelle.

B. Périscolaire Midi

- Les repas sont pris au Restaurant Scolaire sur le self habituel.
- L'enfant devra apporter son badge.

C. Périscolaire Soir

Les parents doivent fournir le goûter + une gourde personnelle obligatoire.

6. PROTOCOLE SANITAIRE

Les gestes barrières et les recommandations sanitaires sont strictement appliquées, à savoir :

- Le nettoyage approfondi des locaux préalablement à l'ouverture de l'établissement et en milieu de journée sont effectués.
- La présence de savon en quantité suffisante pour les enfants et de gel hydroalcoolique ou de savons pour les animateurs.
- Le port d'un masque « grand public filtration supérieure à 90% » est obligatoire pour les encadrants et pour toute personne prenant part à l'accueil tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs ainsi que **pour les enfants du CP au CM2**.
- Le port du masque est obligatoire pour les encadrants et les mineurs sauf lorsqu'il est incompatible avec l'activité menée (prise de repas, pratiques sportives, ...). Dans ces situations, une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation.
- Il appartient aux responsables légaux de fournir les masques à leurs enfants.
- Pas de serrage de main ni d'embrassade.
- Les locaux sont aérés plusieurs minutes toutes les heures. Une aération permanente est être envisagée dès que les conditions d'accueil le permettent.

Un enseignement des gestes barrières aux enfants, même les plus jeunes, est encouragé ainsi qu'un rappel régulier de ceux-ci, à savoir :

- Se laver les mains régulièrement avec du savon : en arrivant dans la structure, avant et après le repas, après passage aux wc, avant de se moucher et après s'être mouché, avoir toussé ou éternué, ...
- Tousser ou éternuer dans son coude.
- Utiliser des mouchoirs à usage unique, le jeter dans une poubelle et se laver les mains immédiatement après.
- Ne pas se serrer la main, ne pas s'embrasser.



A. Mercredis

L'organisation de l'espace permet à chaque groupe de « se protéger » mutuellement :

- Chaque groupe reste dans sa salle.
- Les enfants et animateurs ne passent pas d'un groupe à l'autre.
- Les mobiliers et les jeux restent dans la salle.
- Les activités extérieures ne mélangent pas les groupes d'enfants.

- Un sens de circulation est mis en place (visuel, marquage au sol) pour circuler dans le bâtiment en respectant les distanciations.

- Pour les enfants qui font la sieste, les parents fournissent drap/oreiller/couverture/... dans un sac, qui sont installés sur les couchettes.

Des activités individuelles seront proposées tout au long de la journée aux enfants mais jamais imposées.

- L'animateur du groupe s'adaptera et adaptera ses activités aux besoins des enfants présents.

B. Périscolaire Midi

L'organisation de l'espace permet à chaque groupe de « se protéger » mutuellement :

- Les croisements entre élèves de classes, de niveaux ou d'établissements différents seront limités.
- Chaque groupe reste distant, de sa prise en charge à l'école, jusqu'au retour dans les écoles.
- Les enfants et animateurs ne passent pas d'un groupe à l'autre.

- Un sens de circulation est mis en place (visuel, marquage au sol) pour circuler dans le bâtiment en respectant les distanciations.

- L'espace du Restaurant Scolaire a été entièrement repensé et découpé en différentes « zones ».

Des activités seront proposées aux enfants mais jamais imposées.

- L'animateur du groupe s'adaptera et adaptera ses activités aux besoins des enfants présents.
- Les mobiliers et les jeux restent dans la salle.
- Les activités extérieures ne mélangent pas les groupes d'enfants.

C. Périscolaire Soir

L'organisation de l'espace permet à chaque groupe de « se protéger » mutuellement :

- Les croisements entre élèves des deux établissements seront limités.
- Chaque groupe reste dans sa salle.
- Les enfants et animateurs ne passent pas d'un groupe à l'autre.
- Les mobiliers et les jeux restent dans la salle.
- Les activités extérieures ne mélangent pas les groupes d'enfants.

- Un sens de circulation est mis en place (visuel, marquage au sol) pour circuler dans le bâtiment en respectant les distanciations.



7. FIEVRE - SYMPTOMES

Suite aux consignes de l'ARS et pour permettre de protéger les enfants accueillis :

- En cas de symptôme ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne sera pas accueilli, ni la fratrie, pendant 14 jours à partir de l'apparition des symptômes.
- Si une personne du foyer a des signes évocateurs du Covid-19, le(s) enfant(s) ne sera(ont) pas accueillis pendant 14 jours à partir de l'apparition des symptômes.

Dans les 2 cas, le retour de l'enfant et de la fratrie ne sera possible que sur présentation d'un certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en ACM.

8. CONDUITE A TENIR EN CAS DE SUSPICION DE COVID LORS D'UN TEMPS D'ACCUEIL

- Tout symptôme évocateur d'infection Covid-19 (fièvre, toux, maux de tête, essoufflement, perte du goût, de l'odorat, diarrhée, vomissements, ...) chez un enfant constaté par l'encadrement doit conduire à son isolement et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température peut être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil à l'aide d'un thermomètre sans contact.

En cas de symptômes, les responsables légaux de l'enfant sont avertis et doivent immédiatement venir le chercher.

Une information est aussi faite auprès de l'établissement scolaire fréquenté par l'enfant.

L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu à Méli-Mélo.

- Tout symptôme évocateur d'infection Covid-19 (fièvre, toux, maux de tête, essoufflement, perte du goût, de l'odorat, diarrhée, vomissements, ...) chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile immédiat.

L'encadrant ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des enfants au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire.

- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.

La désinfection des salles et des matériels utilisés par l'enfant ou l'encadrant devront être effectués selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.





MAIRIE
DE SAINT-MARTIN-EN-HAUT
RHÔNE

04 78 48 61 01

mairie@stmarth.fr
mairie.saint-martin-en-haut@cc-mdl.fr

Communauté de Communes
des Monts du Lyonnais

Le 05 septembre 2020

A tous les parents d'élèves

***Note aux parents de l'ensemble des établissements
scolaires de St Martin en Haut***

Objet : ouverture du restaurant scolaire

Madame, Monsieur,

Suite aux annonces relatives à l'allègement du protocole sanitaire de rentrée dans les établissements scolaires, ces derniers conjointement avec Méli Mélo et le restaurant scolaire, ont travaillé pour accueillir selon les capacités des établissements les élèves sur les jours scolaires.

La municipalité souhaite que tous les enfants accueillis puissent manger au restaurant scolaire. Aussi, nos services sont mobilisés pour assurer cet accueil dans les meilleures conditions possibles, avec le respect des règles d'hygiène (lavage des mains au savon ou utilisation de gel hydroalcoolique, désinfection quotidienne des locaux,...) et port du masque par les adultes encadrants lors de la prise en charge des élèves.

Cependant, en toute transparence, et malgré tout le professionnalisme des équipes, je vous informe que la distanciation physique d'un mètre et le « non-brassage » entre enfants de classes différentes ainsi qu'entre établissements scolaires ne pourront pas forcément être assurés de manière stricte et permanente sur le temps méridien en fonction des effectifs des élèves présents.

En vous remerciant par avance de votre compréhension, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Régis CHAMBE,
Maire

